

Une 3^e classe ouvrira à l'école maternelle

À compter de la rentrée scolaire 2022, une classe supplémentaire de Grande section-CP va ouvrir au sein de l'école maternelle Éric-Tabarly de Luc-sur-Mer. « **Nous avons attiré l'attention de la direction académique en juin, en sollicitant une ouverture d'une classe en maternelle. Nous sommes ravis de voir que nous avons été entendus** », se réjouissent Philippe Chanu, maire et Florence Laskar, adjointe en charge des affaires scolaires, du restaurant scolaire et de la jeunesse. L'école maternelle est bien adaptée, puisqu'elle comprend déjà trois classes. « **Nous avons, pour cette année, un effectif de 54 enfants sur deux classes (petits moyens et petits grands), soit 27 enfants par classe, cela fait beaucoup** », constate Florence Laskar.

« Une enseignante supplémentaire à temps complet »

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. « **En effet, plus les enfants sont scolarisés jeunes, plus leurs chances de réussir leur parcours scolaire augmentent. Cette ouverture est donc une excellente nouvelle** », avoue l'adjointe.

L'école maternelle va retrouver des classes moins chargées et des effectifs par classe moins importants. « **Ce sera aussi, pour ces élèves, des conditions d'apprentissage bien meilleures, afin de favoriser la réussite de tous. La maîtrise des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul) par l'ensemble des élèves est primordiale** », souligne Florence Laskar. Ce sera aussi, sans aucun doute, la possibilité pour les enseignants de mieux accompagner chacun des élèves dans un cadre propice aux apprentissages. « **Nous aurons une enseignante supplémentaire à temps complet à la prochaine rentrée scolaire** », précise l'adjointe.

La date du début des inscriptions est programmée dès le retour des vacances d'hiver, ce lundi 21 février. Les inscriptions se font en trois temps :

1- Appeler Laurence Retoux, directrice de l'école maternelle, pour l'informer du souhait de s'inscrire. Tél : 02 31 97 34 60.

2- Effectuer la demande d'inscription auprès de la mairie pour obtenir un certificat d'inscription. Cette demande pourra se faire, soit en ligne sur le site de la mairie (<https://lucsurmer.fr/ma-mairie/mon-quotidien/scolarite/inscriptions-scolaires>), soit directement à la mairie.

3- L'inscription ne sera définitive qu'après un rendez-vous à l'école avec la directrice.



Florence Laskar, adjointe en charge des affaires scolaires, dans la salle de motricité de l'école maternelle Éric-Tabarly, vendredi matin. Ouest-France